

APPEL DE CANDIDATURES MEMBRES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Conformément à l'annexe I de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration du CSSPO.

Ce conseil sera composé de 15 membres, dont 5 membres parents d'élèves du CSSPO, 5 membres du personnel scolaire désignés par leurs pairs et 5 membres représentants de la communauté.

QUI PEUT SE PORTER CANDIDAT?

Un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du CSSPO, qui n'est pas membre du personnel, qui possède les qualités et les conditions requises et dont le profil correspond à l'une des cinq catégories établies (prenez note que la vérification de certains renseignements fournis sera faite) :

Cinq catégories établies :

- Expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- Expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
- Issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Âgé de 18 à 35 ans

Conditions et qualités requises :

Pour connaître les conditions et qualités requises ainsi que les personnes inéligibles, [cliquez ici](#).

Les membres issus des différentes communautés culturelles et démographiques sont encouragés à poser leur candidature afin que la composition du conseil d'administration soit représentative du territoire du CSSPO.

EXIGENCES DU POSTE

Outre le temps à investir, les personnes nommées au poste d'administrateur doivent être conscientes qu'il s'agit d'une fonction non rémunérée. Toutefois, une allocation de présence et le remboursement des frais engagés dans l'exercice de la fonction seront attribués selon ce qui sera prévu par décret du gouvernement (art. 175 de la LIP tel que modifié par l'art. 66 du PL40).

COMMENT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE?

Les personnes intéressées à devenir membre du conseil d'administration du CSSPO à titre de représentants de la communauté pourront soumettre leur candidature **jusqu'au 28 septembre 2020**, en complétant le [formulaire de candidature](#) et en le faisant parvenir par courriel ou télécopieur :

Au Service du secrétariat général, à l'attention de Mme Caroline Sauvé :

Courriel : caroline.sauve@csspo.qc.ca | **Télécopieur :** 819-771-6964

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec Mme Sauvé par courriel ou par téléphone au 819 771-4548 poste 850701.

PROCESSUS DE DÉSIGNATION

Les membres représentants de la communauté seront désignés par cooptation par les 10 autres membres (parents et personnel) du conseil d'administration le 5 octobre 2020. Les candidats doivent donc être disponibles cette date à partir de 17h30. La première rencontre du conseil d'administration se tiendra au plus tard le 23 octobre 2020.